

BULLETIN D'ADHESION

ARCADE

D'ARDECHE EN HERMITAGE

ENTREPRISES

Association Responsable d'entrepreneurs engagés
pour une économie durable et locale



ARCADE

Animatrices : Aurélie BUFFAT – Frédérique LAGUT

Espace Nadi

34, avenue Jules Nadi – 26600 TAIN L'HERMITAGE

07 82 71 26 46 – 07 84 92 66 22

contact@club-arcade.fr – www.club-arcade.fr



INFORMATIONS « STRUCTURE »

Raison sociale :

Secteur d'activité : Code APE :

Adresse :

CP / Commune :

• Nom et Prénom du DIRIGEANT :

Fonction : Tél : Mail :

• Nom et Prénom du REPRÉSENTANT POUR ARCADE (si différent) :

Fonction : Tél : Mail :

• Informations RÉFÉRENT SALARIÉS* / communication avec les salariés (si différent du représentant // pour diffuser les différents avantages, les animations dédiées)

Nom – Prénom : Fonction :

Ligne directe : Portable : Email :

Présence sur les réseaux sociaux    // Site internet :

Effectifs au 31 décembre N- 1 dirigeant compris :

Votre présentation et **savoir-faire particulier** (détail de l'activité en quelques lignes qui seront reprises sur le site internet d'ARCADE et l'Intranet Planoo) :

- Afin de vous référencer dans notre annuaire interne, merci de nous adresser par mail :
 - le logo de l'entreprise /
 - 1 à 2 photos de votre activité /
 - votre photo

- Souhaitez-vous mettre à disposition vos locaux pour des réunions ou des rencontres ?
(Si oui, merci d'indiquer le nombre et la capacité de votre salle)
 - Oui
 - Non

- Souhaitez-vous recevoir les adhérents ARCADE sur un moment convivial (petit-déjeuner, afterwork, visite d'entreprise ...) dans vos locaux ou dans une salle de réunion externe pour faire découvrir votre activité ?
 - Oui
 - Non

ENGAGEMENTS « ADHERENT.E »

L'association ARCADE est active sur différents sujets :



ENTRAIDE



JEUNESSE



ASSOCIATION RESPONSABLE



EMPLOI



ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE



RELATIONS ÉLUS ET PARTENAIRES

- En tant que nouvel.le adhérent.e, vous pouvez vous engager sur une ou plusieurs thématiques suivant vos aspirations sur un délai choisi afin de participer aux actions proposées.
- Souhaitez-vous vous investir sur un thème ?
 - Oui
 - Non
- Si oui, lequel ? Lesquels ?

MONTANT DES COTISATIONS

Les cotisations sont calculées en fonction de l'**effectif de votre établissement au 31 Décembre de l'année N-1 (dirigeant compris)**.

Elles sont annuelles (**par année civile**). Pour toute adhésion signée à partir du mois de juin de l'année en cours, le montant de la cotisation sera calculé au prorata sur une base mensuelle. Tout mois commencé est dû intégralement.

Un récépissé vous est délivré chaque année pour justificatif comptable.

Le règlement s'effectue par **prélèvement automatique** à réception du bulletin lors de l'entrée dans l'association puis **par tacite reconduction le 01/03 de chaque année**.

Pour résilier votre adhésion et mettre fin au prélèvement automatique, il suffit de nous adresser un courrier ou un mail au plus tard 1 mois avant la prochaine échéance.

Montant de votre cotisation : €

Modalités de règlement la 1^{ère} année :

- annuel en 1 échéance à la remise du bulletin

Si entrée à partir du 01/06, montant de la cotisation au prorata du nombre de mois (tout mois commencé étant dû intégralement)

Soit un montant pour la 1^{ère} année de : €

Modalités de règlement les années suivantes :

- annuel en 1 échéance le 01/03

ou mensuel soit 10 échéances de € du 01/03 au 01/12 inclus

(attention : frais bancaires de 3€ par échéance répercutés pour le règlement en plusieurs mensualités)

| EFFECTIF (année N-1 dirigeant compris) | PRIX |
|--|--------|
| 1 | 350 € |
| 2 à 9 | 500 € |
| 10 à 19 | 750 € |
| 20 à 49 | 1100 € |
| 50 à 199 | 1650 € |
| 200 et plus | 2750 € |

Merci de joindre au bulletin d'adhésion :
le mandat de prélèvement ci-joint complété et signé + votre RIB

CHARTRE DE L'ADHERENT ARCADE

ART.1 RAPPEL DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION

L'Association a pour objet de regrouper les entreprises, les associations et les établissements implantés sur le territoire de ARCHE Agglo et a pour objectifs de :

- Favoriser les réseaux d'échanges et promouvoir les savoir-faire,
- Mutualiser leurs besoins et les solutions,
- Représenter le tissu économique local et faire l'interface avec les autres acteurs économiques et instances du territoire,
- Communiquer et promouvoir une identité commune,
- Améliorer l'attractivité et le cadre de vie du territoire,
- Renforcer les services aux entreprises.

ART.2 L'ENGAGEMENT DES ADHERENTS

Les adhérents de l'association s'engagent à :

- Privilégier l'intérêt général de l'association ARCADE,
- Agir dans un état d'esprit favorisant le partage,
- Agir pour améliorer l'existant et la pérennité de ARCADE,
- Etre force de propositions et participer le plus possible aux réunions et événements mis en place par ARCADE, dans la mesure de leur disponibilité,
- Promouvoir ARCADE auprès des non-adhérents,
- Mettre au service des autres adhérents ses compétences pour privilégier l'entraide,
- Respecter le code de bonne conduite précisé dans l'article 3.

ART.3 LE CODE DE BONNE CONDUITE DES ADHERENTS

ARCADE est avant tout un centre de partage, de rencontres, de mise en relation, de connexions entre les acteurs économiques du territoire.

Même si des relations professionnelles peuvent se nouer entre ses membres, et c'est une volonté de

l'association ARCADE, en aucun cas l'objectif est de développer la prospection commerciale interne.

Les événements organisés par ARCADE ne sont pas des Business meeting.

En adhérent à ARCADE, chaque membre renonce à :

- Utiliser le fichier des membres ARCADE pour de la prospection commerciale (les offres destinées aux membres devront transiter par le président ou le bureau pour validation et diffusion),
- Transmettre le fichier des membres à une personne, un établissement ou une entreprise non membre ARCADE,
- Profiter des moments de rencontres pour démarcher les personnes présentes, membres ou invités,
- Utiliser le fait d'être membre ARCADE ou l'image de l'association à des fins politiques.

ART.4 EXCLUSION DES ADHERENTS

Un adhérent peut être exclu par décision du Conseil d'Administration pour les motifs suivants :

- Non paiement de la cotisation annuelle,
- Non-présence récurrente aux réunions auxquelles il est inscrit ou aux réunions qu'il s'est engagé à animer,
- Comportement incorrect, irrespectueux, déloyal envers autrui, ou non conforme avec l'éthique d'ARCADE,
- Non-respect du code de bonne conduite inscrit dans la Charte,
- Tout acte affiché ou non, de nature à porter préjudice à ARCADE ou à ses membres.

La décision d'exclusion sera notifiée par mail motivé par le président, au nom du Conseil d'Administration, conformément aux statuts de l'association.

ART.5 DIVERS

Cette Charte est établie par le bureau de ARCADE.

Ses dispositions pourront être modifiées, la nouvelle Charte sera alors transmise et mise à disposition des adhérents.

Je soussigné.e, _____ déclare, en tant que personne morale,

- adhérer à l'association ARCADE et m'engager sur la Charte présentée ci-dessus,
 m'engager à partager avec le réseau la/les compétence.s suivante.s (*pas seulement votre cœur de métier mais aussi des compétences transversales ou liées à votre expérience d'entrepreneur...*) :

- autoriser ARCADE à détenir les informations de ce bulletin d'adhésion et à la diffusion de logos et photos sur le site internet et les réseaux sociaux de l'association.

A _____
Le _____

SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE